

**Comité syndical
Syndicat Mixte des Eaux de Miage**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 avril à 14 heures, le Comité Syndical Mixte des Eaux de Miage, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Julien AUFORT, Président.

- Membres titulaires présents : Messieurs Julien AUFORT, Président, Claude CHAMBEL, Vice-Président, Stéphane ALLARD, Jean-Michel PAGET, Serge REVENAZ, Christian CHALLAMEL.

- Membres suppléants avec voix délibérative : Messieurs Patrice BIBIER, Julien LEBEY.

- Membres titulaires excusés : Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Vice-Président, Rémi BOUTROIS, Mesdames Véronique CLEVY, Amandine ROSSET.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Patrice BIBIER, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

n°2024-7

Objet : Etude de la nappe – Demande de subventions

Nombre de membres ayant voix délibérative

Afférents au Conseil Syndical : 12

En exercice : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Procurations : 0

Votants : 8

Délibération rendue exécutoire compte-rendu de sa réception en Préfecture le :
et de sa publication le 16 avril 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Etude de la nappe – Demande de subventions

Monsieur le Président expose :

Les élus du Syndicat mixte des eaux de Miage envisagent de réaliser une étude complémentaire concernant le fonctionnement des apports hydrologiques et de la nappe phréatique dans le bassin versant de Miage.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- **D'ADOPTER** le projet d'études correspondant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat et notamment l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de la Haute Savoie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, cette proposition à l'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance


Patrice BIBIER

Le Président,


SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DE MIAGE
- Commune de St-Gervais Les Bains
- Syndicat des eaux Combloux, Julien AUFORT
Mandray et Demi-Quartier
BP. 4574170 ST GERVAIS LES BAINS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat